

Durham (Royaume-Uni)

No 370

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Royaume Uni
<i>Nom du bien :</i>	Cathédrale et château de Durham
<i>Lieu :</i>	Comté de Durham
<i>Inscription :</i>	1986

Brève description :

Construite à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e, pour abriter les reliques de saint Cuthbert, évangéliste de la Northumbrie, et de Bède le Vénérable, la cathédrale atteste l'importance du monachisme bénédictin primitif et apparaît comme le monument le plus vaste et le plus achevé de l'architecture normande en Angleterre. L'audace novatrice de sa voûte annonce déjà l'art gothique. Derrière l'enclos de la cathédrale se dresse le château, ancienne forteresse normande qui servit ensuite de résidence aux princes-évêques de Durham.

2. PROBLÈMES POSÉS

Antécédents

La définition initiale des limites du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial a été faite en 1985, en deux parties géographiquement proches mais distinctes. La partie la plus étendue du bien est constituée par la cathédrale et son environnement immédiat, ainsi que l'appendice du chemin d'accès sud-ouest comprenant le pont sur la Wear. Une partie complémentaire, au nord, est formée par le château isolé.

L'État partie estime que cette définition qui correspondait à une approche essentiellement monumentale de la valeur universelle exceptionnelle est aujourd'hui insuffisante pour rendre pleinement compte du bien. Il estime que sa définition doit être renforcée par la notion de continuité territoriale de la butte défensive, en forme de presqu'île de la rivière Wear. Cela permettrait de mieux présenter la signification historique du bien ainsi que d'améliorer la compréhension de son paysage urbain.

Modification

Délimitations du bien :

L'extension du bien concerne principalement l'espace central intermédiaire entre la cathédrale et le château, et un petit espace au nord-est correspondant à la porte Owengate.

Elle relie les deux parties déjà reconnues, en alignement des éléments morphologiques du site.

Le bien modifié forme un ensemble homogène facilement reconnaissable, composé de l'ensemble de la butte défensive et des monuments et habitations la composant.

Les nouvelles délimitations sont :

- À l'ouest, la ligne nord-sud des vestiges du mur de fortification, en continuité avec les délimitations existantes de la cathédrale et du château.

- À l'est, depuis la porte Owengate, la nouvelle délimitation suit l'alignement bâti nord-sud des rues Saddler et North Bailey. Elle se raccorde en continuité avec la délimitation est du quartier de la cathédrale, soit la rue South Bailey.

Le bien inscrit couvre une surface de 6,91 ha.

L'extension proposée correspond à une surface de 1,88 ha.

L'ensemble du nouveau bien comprenant les modifications s'étendra sur 8,79 ha.

Il n'y a pas de modification pour la zone tampon.

Composition :

La plus grande partie de l'extension, entre la cathédrale et le château, correspond à l'ensemble dit de Palace Green. Il est occupé par l'université et se compose de différents bâtiments généralement construits entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. Le bâtiment le plus remarquable et le plus ancien est Exchequer House, du XV^e siècle.

L'extension comprend également plusieurs maisons construites entre les XV^e et XIX^e siècles et sises à Owengate, Saddler Street, North Bailey et Dun Cow Lane.

Significations :

L'extension exprime en premier lieu la continuité du territoire et la continuité du paysage urbain correspondant à l'occupation historique de la presqu'île, depuis les XI^e-XII^e siècles pour la partie conservée du bien et antérieure et archéologique pour certains espaces et le sous-sol.

Elle exprime également des fonctions séculières anciennes, notamment administratives et éducatives, qui viennent renforcer la valeur universelle exceptionnelle déjà reconnue de l'ensemble religieux et militaire de Durham.

Dans ses rapports de suivi de 1994 et 1995, l'ICOMOS avait suggéré une révision des délimitations du bien, pour en renforcer la signification et rendre sa gestion plus simple et plus cohérente.

L'ICOMOS approuve donc pleinement la démarche de l'État partie visant à rendre continu l'ensemble du bien, en raison de son unité morphologique, historique et paysagère.

Les éléments de l'extension du bien ont des valeurs architecturales et historiques propres qui viennent renforcer l'expression de la valeur universelle exceptionnelle.

3. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

L'ICOMOS recommande que la modification mineure des délimitations de la Cathédrale et château de Durham, Royaume-Uni, soit *approuvée*.




CITY OF DURHAM

Cultural Services
Heritage & Design
17 Claypath
Durham
DH1 1RH

Durham Cathedral and Castle World Heritage Site

Existing Boundary  6.91hectares

Proposed Extension  1.88hectares

Date: 15-01-08

Plan no. WHS/08/01

Scale: 1:2500 @A3

Plan indiquant les délimitations révisées du bien